

pitulat avec Philippe V. Ce seroit la violer effectivement, ce seroit prendre parti & se déclarer que de chercher un autre Duc de Milan, que celui que les peuples de Milan reconnoissent. C'est seroit enfreindre l'ancienne Alliance avec eux, que de leur refuser le renouvellement, sous pretexte qu'ils obéissent à un ennemi de l'Empereur. Quelle partialité plus éclatante pourroit-on jamais reprocher aux Suisses, s'ils avoient fait ce que l'Empereur souhaite d'eux ?

A quoi servent tous les raisonnemens que fait Mr. de Greuth, sur les droits du Seigneur Feodal, & sur le défaut d'investiture ? Les François disent que l'investiture a été demandée avec des protestations qui tiennent lieu d'investiture quand elle est refusée ; mais qu'importe aux Suisses qu'elle soit accordée ou non ? Ils ne prétendent pas s'ériger en Juges. Ils se sont interrongez eux-mêmes ; ils ont demandé à quel coin est marqué la monnoye de Milan ? qui est-ce qui regne à Milan ? qui est ce qui en est le Possesseur actuel ? qui est-ce qui est reconnu par les peuples du Milanez ? C'est Philippe V. c'est donc avec Philippe V. qu'il faut renouveler le Capitulat. Ainsi le veut, ainsi l'ordonne la nécessité, par qui le Capitulat a été établi ; Il n'y a point d'autre Loi, il n'y a point d'autre regle.

(II.) On sçait bien (dit Mr. de Greuth) ,, que la France tâche de persuader aux Can- ,, tons Catholiques, que la Religion est inte- ,, ressée dans la guerre qui se fait aujourd'hui, ,, & que c'est par ce puissant motif de zèle & ,, de pieté, qu'elle trouve moyen de les re- ,, muer & de les faire agir comme il lui plaît. ,,

Autrefois, à ce qu'il dit, elle gouvernoit
de